

**Chères habitantes, chers habitants,**

*Une réunion publique était prévue pour vous présenter le projet « Aménagement du Cœur de Bourg de Moulins en Bessin (Coulombs) ». Elle devait permettre d'échanger avec vous.*

*Mais, à ce jour, il n'est pas possible de nous réunir. C'est pourquoi nous offrons à votre lecture ce document afin de vous exposer le fruit de ce travail de longue haleine.*

*Ce projet a été évoqué dès Octobre 2018. Il avait pris le nom de « Sécurisation de la traversée de Coulombs RD 158B ». Après avoir pris l'attache auprès de partenaires publics, il a paru opportun d'intégrer ce projet dans le contrat de ruralité de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer en Février 2019. Il a donc évolué en un « Aménagement du Cœur de Bourg » afin d'être éligible aux diverses subventions.*

*Les nombreuses réunions avec tous les acteurs institutionnels et notre maître d'œuvre ont permis de faire « grandir » ce dossier, en prenant en compte les volets sécuritaire, environnemental et patrimonial.*

*Ce projet ambitieux est engageant pour la commune. Il n'est possible que par le recours à un emprunt. Cet investissement n'aura aucun impact sur la fiscalité (pour rappel, un lissage des taux a été voté lors de la création de la Commune Nouvelle en janvier 2017). En effet, notre engagement était d'investir et de faire fonctionner notre commune en maîtrisant nos dépenses. Par ailleurs, cet aménagement ne remet pas en cause les autres projets sur Moulins en Bessin, dont certains sont évoqués à la fin de ce document.*

*C'est donc avec plaisir que je vous invite à en découvrir l'essentiel en parcourant ces pages. Nous restons à votre disposition pour vous commenter les plans et pour échanger en mairie de Moulins en Bessin.*

**En raison de la situation sanitaire, des rendez-vous avec des créneaux d'une heure avec 4 personnes et 2 élus (es) vous seront proposés en contactant la mairie au 02 31 80 20 10 ou par courriel : [mairie@moulinsenbessin.fr](mailto:mairie@moulinsenbessin.fr)**

Véronique GAUMERD, Maire

## « Aménagement du Cœur de Bourg de Moulins en Bessin (Coulombs) »

Ce projet a fait l'objet d'une réflexion globale et a été réalisé en collaboration avec les services de la Sous-Préfecture, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer, la Chambre d'Agriculture, le SDEC Energie, le syndicat d'eau SMAEP du Vieux Colombier et les concessionnaires des réseaux.

### Le contexte et les objectifs poursuivis :

La commune est traversée d'Est en Ouest par la route départementale (RD) 126 et du Nord au Sud par la RD 158B.

#### • **A l'échelle du village**

La RD 158B forme l'épine dorsale du village reliant les différents équipements : groupe scolaire, anciennes mairie et école, futurs aire de jeux et terrain multisports.

Les largeurs de voirie relevées oscillent de 4.58 à 7.00 mètres et la largeur entre façades la plus étroite est de seulement 7 mètres.

Sur certaines sections, la voirie, insuffisamment dimensionnée, oblige les véhicules à empiéter sur les trottoirs. Sur d'autres, les trottoirs sont trop exigus voire inexistantes et, entre véhicules stationnés ou en circulation, le piéton est relégué sur les espaces laissés vacants.

Le conflit d'usage entre piétons et véhicules est marquant et le sentiment d'insécurité piétonne est fort.

En l'état, force est de constater que le gabarit de la RD 158B et son aménagement ne possèdent pas toutes les caractéristiques sécuritaires idoines, nécessaires à un tel axe.

Les habitants se plaignent de la dangerosité de cet axe et de l'insécurité grandissante pour se déplacer à pied dans le bourg, et notamment pour les enfants se rendant au Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

Actuellement, l'axe principal de Coulombs est vécu comme étant une route de transit et non comme la rue principale du village. Le projet s'attache donc à mettre en valeur la traversée du bourg par l'expression d'un caractère plus villageois.

Les enjeux du projet sont de faire évoluer ce statut de telle sorte que les automobilistes soient amenés à adapter leur comportement et que la RD 158B endosse véritablement sa fonction de rue de village :

- Valoriser la traversée de bourg et le cadre de vie des habitants,
- Identifier le cœur de bourg en apportant de l'aménité environnementale générant de nouveaux usages,
- Apaiser et sécuriser la circulation,
- Sécuriser le déplacement des piétons.

#### • **A l'échelle du territoire**

La RD 158B constitue l'axe majeur d'accès à la Zone d'Activités et à la Coopérative de Creully depuis la RN 13 implantée au Sud.

Sur cette route, le trafic routier est dense et toutes les catégories de véhicules l'empruntant sont représentées : poids lourds, engins agricoles, bus scolaires, voitures, motos ...

Le bassin de Creully-Sur-Seules est un poumon économique au sein du canton. Le tissu économique est en constante augmentation et témoigne d'un dynamisme important engendrant une augmentation croissante du trafic et notamment de poids lourds.

## **Le projet :**

En janvier 2019, une convention de mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage publique a été signée entre la commune de Moulins en Bessin et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Calvados (CAUE) pour accompagner la collectivité dans l'organisation d'une consultation de maîtrise d'œuvre.

En février 2019, il a été délibéré en Conseil Communautaire l'intégration du projet Cœur de Bourg de Moulins en Bessin (Coulombs) dans le contrat de ruralité de la Communauté de Communes Seulles Terre et Mer.

La notification du marché de maîtrise d'œuvre a été signée en octobre 2019. L'équipe se compose de Atelier Strates en Strates (Paysage & Urbanisme) et Viamap (Bureau d'études Voirie et Réseaux Divers).

Cette opération « Aménagement Cœur de Bourg » s'attache à :

- Créer un cheminement piéton continu et sécurisé sur toute la traversée du bourg :
  - Pour répondre aux normes d'accessibilité Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et permettre à tous de se déplacer en toute sécurité, le projet met en place un cheminement continu sur toute la longueur de la RD 158B.  
Selon l'emprise disponible, ce cheminement prend la forme de trottoirs bilatéraux de 1.40 mètre de large minimum. Sur certaines séquences, l'espace entre limites privatives étant insuffisant, un trottoir unilatéral d'1.40 mètre est implanté du côté le plus favorable.  
Au regard du contexte bâti, il s'agit de garantir la meilleure chaîne de déplacement vers les équipements et les arrêts de bus scolaires. Une liaison piétonne avec le lotissement du Val rejoindra le cheminement pour se rendre au RPI et au plateau multisports.
- Sécuriser les accès et les abords des habitations :
  - Réalisation d'une voirie de 6 mètres de large facilitant le croisement des différents véhicules. De façon ponctuelle, lorsque le contexte bâti n'est pas favorable, la largeur de voirie atteindra au minimum 5.20 mètres.
  - Mise en place de dispositifs de réduction de la vitesse : plateaux surélevés, rétrécissements ponctuels de chaussée par écluses à déport simple réduisant la voirie à 3.50 mètres.
  - Extension du réseau d'éclairage public route de Saint Croix Grand Tonne et à l'entrée du village en venant de la RN 13. Remplacement des foyers lumineux existants par des LED rue du Marronnier.
  - Effacement des réseaux rue des Verts Prés.
  - Renforcement de la signalisation et instauration du régime de priorité à droite.
- Organiser et hiérarchiser le stationnement sur la RD 158B et à l'arrière de l'ancienne école et mairie :
  - Implantation ponctuelle de stationnement longitudinal (9 places) conférant un caractère plus urbain à la rue tout en éloignant les piétons de la voirie.
  - Création d'un parking de 22 places dont une PMR et d'une aire de jeux paysagère.

- Aménager une placette de village aux abords des anciennes mairie et école :
  - Création d'un parvis végétal composé de mobilier urbain (bancs, corbeilles et appui-vélos), prolongé dans sa partie Sud par un jardin privatif clos destiné au logement communal.
- Implanter un plateau multisports à destination des habitants et des élèves du RPI venant compléter la plaine de jeux située à proximité de l'actuel groupe scolaire.
- Gérer les eaux pluviales sur l'ensemble du projet.
- Agrémenter le cadre de vie de :
  - Plantations d'arbres tiges, de cépées, d'arbustes, de massifs de plantes vivaces sur la place du village.
  - Plantations d'arbres tiges à petit développement sur les trottoirs, en encadrement des places de stationnement longitudinales, ponctuant le parcours.

Ce programme permettra aux piétons de se déplacer en toute sécurité sur les liaisons douces pour rejoindre la place du village, l'école, le terrain communal, l'église, et aux automobilistes de circuler plus sereinement. Il permettra, en outre, d'allier réalité économique et amélioration de notre cadre de vie.

### **Les autres travaux (liste non exhaustive)**

#### **Coulombs**

- L'église de Coulombs fait l'objet actuellement d'une étude de diagnostic réalisée par un architecte. Une note d'opportunité nous a aussi été envoyée par le SDEC Energie pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture.
- Une étude d'accessibilité PMR pour le cimetière de Coulombs est également en cours.

#### **Cully**

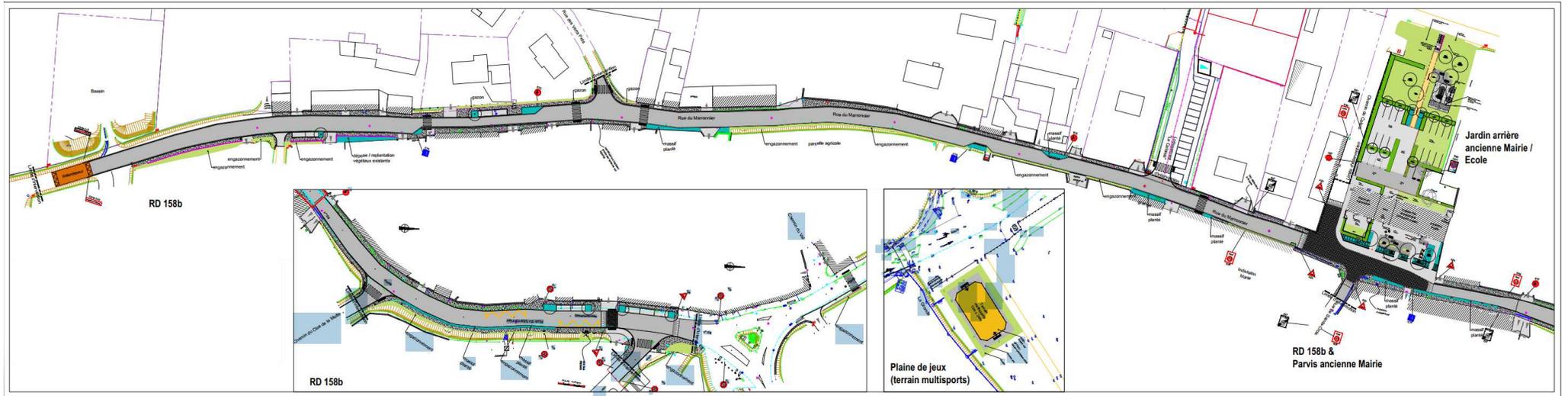
- Défense incendie (Petit Vey, Grand Vey, rue du Vieux Couvent)
- Effacement des réseaux (rue de Largerie)
- Extension de l'éclairage public (rue de la Fontenelle)
- Réfection de la voirie (rue de la Fontenelle)

#### **Martragny**

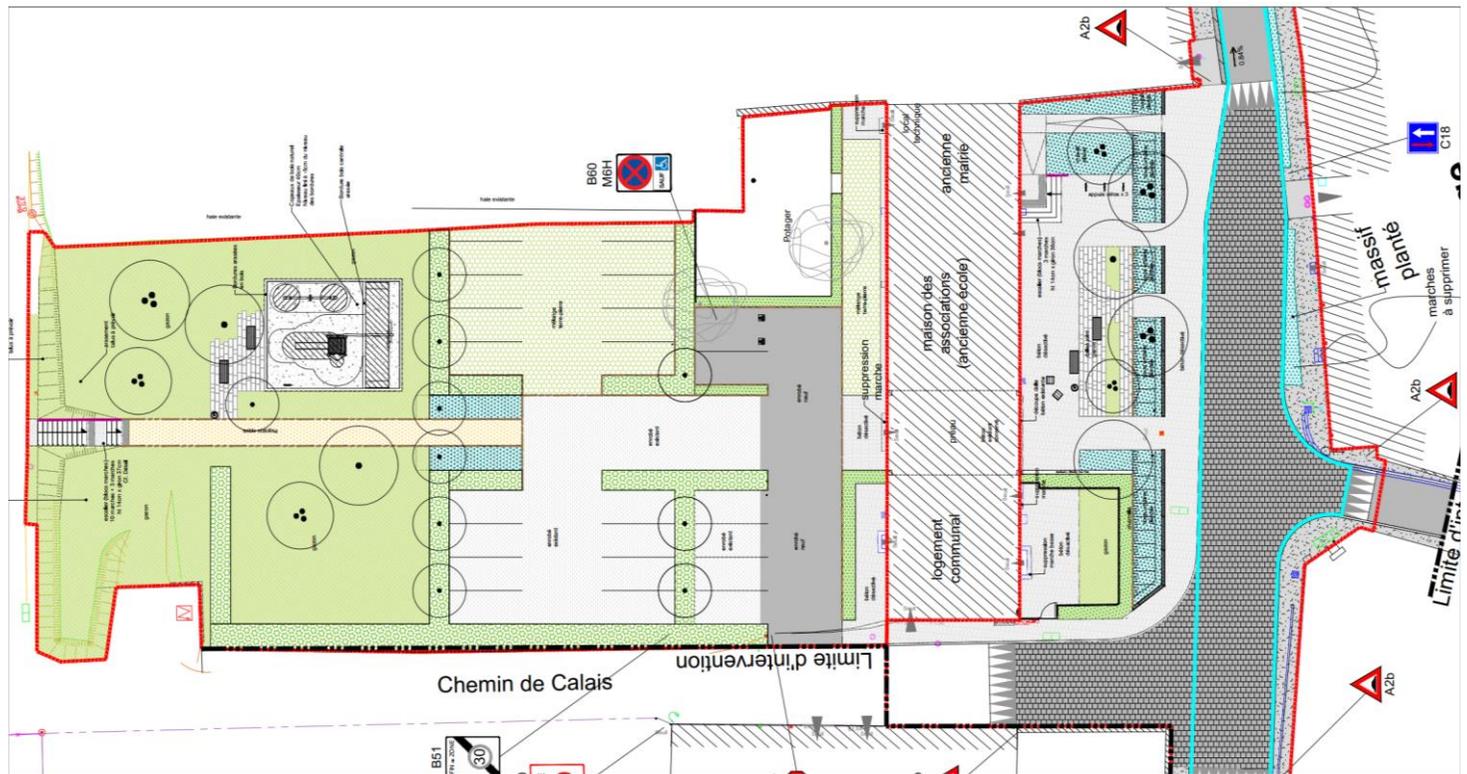
- Travaux de rénovation de la mairie
- Remplacement de la porte de la sacristie

#### **Rucqueville**

- Rénovation de l'éclairage extérieur de l'église
- Réfection de la voirie allée de la Descente



Revêtements de sol	
	béton désactivé
	voirie enrobé noir
	trottoir enrobé noir
	enrobé existant conservé
	revêtement type Roxem
	sable stabilisé
	mélange terre-pierre
	dalle podotactile
	volige acier
Mobilier urbain / Clôture	
	corbeille de propreté
	potelet amovible
	appui-vélos
	banc
	chaise
	main courante
	clôture en ganivelle
	portillon pivotant
	Traverses chêne
Plantations	
	massifs plantés
	gazon
	charmille
	haie arbustive
	arbre existant conservé
	arbre tige projeté
	arbre en cépée projeté



## Station d'Épuration : Informations et Consignes

Madame, Monsieur,

Le système d'assainissement collectif de notre commune (Coulombs) est un système majoritairement par gravité, qui draine l'ensemble des eaux usées vers la lagune située en sortie de village. L'assainissement collectif est une compétence assurée par la commune. Nous en avons la charge, tant pour l'entretien que pour la surveillance régulière de son bon fonctionnement, par des analyses annuelles des eaux de sortie.

Malheureusement depuis quelques temps, ce système se trouve menacé par des dysfonctionnements engendrés par la présence de nombreux objets qui bouchent le bac de rétention d'entrée. Et particulièrement, en cette période sanitaire compliquée, le dernier rapport de maintenance de la SAUR fait état de la présence de nombreux masques chirurgicaux qui gênent le bon fonctionnement de la station.

C'est pourquoi il semble nécessaire de rappeler, **qu'aucun objet autre que le papier toilette ne doit être jeté dans vos toilettes.**

Les dysfonctionnements engendrés par ces comportements ont un coût pour la collectivité (maintenance de la SAUR de janvier 2017 à ce jour : 84 132.75€ HT dont **44 407,53€ HT de réparations soit 52.78%**).

Je compte sur chacun d'entre vous pour qu'ensemble, nous permettions à notre commune de continuer à disposer d'un système d'assainissement fiable, efficace avec des coûts de fonctionnement maîtrisés.

Véronique GAUMERD, Maire

### Jetez les lingettes dans la poubelle, pas dans vos toilettes !

#### Ce qu'il faut savoir :

- Les français utilisent plus de 7,3 milliards de lingettes par an !
- Les lingettes dites biodégradables, composées de fibres synthétiques ultra-résistantes, ne se dégradent en réalité qu'au bout de 3 mois. Elles ne se recyclent pas et polluent le milieu naturel du fait de leur composition.
- Une fois dans les égouts, les lingettes se fixent sur les micro-déchets et les graisses, s'enroulent les unes autour des autres et **se transforment peu à peu en masses visqueuses**. Ces masses peuvent ainsi boucher de nombreux ouvrages d'assainissement et provoquer des pollutions dans le milieu naturel (rivière, fleuve, mer...).

#### Quels sont les risques pour les installations ?

- Si le bouchon est dans la partie privative, il y a **risque de débordement** dans l'habitation et de **déformation des parois de la canalisation**. Si les lingettes parviennent dans les égouts, elles finissent par **obstruer les canalisations**, les grilles de filtrage à l'entrée des stations d'épuration, bloquent les pompes de relevage des eaux usées et dérèglent tout le processus épuratoire.

#### Un coût pour la collectivité

- Pour désobstruer les canalisations, des opérations de maintenance sont nécessaires avec mise à l'arrêt des installations et mobilisation de personnel. **Financées par la collectivité, ces opérations sont supportées par la facture d'eau des abonnés.**

#### Quels sont les autres déchets à ne pas jeter dans les toilettes ?

- Protections hygiéniques, masques chirurgicaux, cotons tiges, mouchoirs, essuie-tout, produits chimiques (restes de désherbants, engrais, hydrocarbures, peinture, vernies, insecticides), huile de vidange, de friture, produits dangereux (médicaments, solvants...)

